

LES EXERCICES DE SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Chers parents,

Comme vous le savez certainement déjà, de **nombreuses mesures de sécurité** sont mises en place dans les établissements scolaires.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est mis à jour tous les ans. C'est un document qui organise les procédures d'évacuation et/ou de confinement en fonction de la situation (incendie, évènement météorologique, transport de matières dangereuses et attentat/intrusion).

Il existe 4 sortes d'exercices :

1- L'exercice d'évacuation incendie

C'est celui que l'on pratique le plus souvent. Il permet d'entraîner les enfants à sortir des classes en cas d'incendie. Le lieu de rassemblement est défini dans le plan d'évacuation.

2- L'exercice d'évacuation en dehors de l'école

L'exercice d'évacuation consiste à sortir tous les enfants d'une école en cas de danger dans l'enceinte de l'école. Il ressemble à une évacuation incendie mais le lieu de rassemblement est extérieur à l'école.

3- L'exercice de confinement

Cet exercice est prévu en cas de danger chimique aux alentours (par ex : fuite de gaz dans la commune, déversement de produits toxiques...). Les enfants sont regroupés dans des zones de confinement prédéfinies.

4- L'exercice d'alerte intrusion

Pour cet exercice il ne faut pas être visible. La conduite à tenir : fermer les volets et les portes à clé, se cacher, se tenir éloigné des fenêtres, bloquer les portes, entraîner les enfants à rester silencieux.

Dans ce cadre, nous devons tous nous montrer vigilants, notamment en ce qui concerne l'accès à l'école.

Nous sommes dans l'obligation de fermer les grilles de l'école la journée. Des sonnettes sont installées à l'entrée pour les parents qui doivent venir récupérer leur enfant à l'école (RDV orthophonie par exemple...)

Merci de votre compréhension.

L'équipe éducative

Information des familles : les bons réflexes

(À remettre aux familles lors de chaque rentrée scolaire)

En cas d'alerte

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

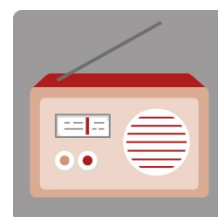
FREQUENCE France Bleu : 93,2 Mhz

FREQUENCE France Info :Mhz

FREQUENCE France Inter : 90,6 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :

.....Mhz

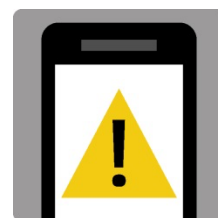


N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).